

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 avril 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le mardi 5 avril 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Philippe Delerce, Carole Dinger, Christian Trémoulet, Denise Gignoux, Laurence Lassort, Cécilia Mota

Excusés : Christophe Coste, Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de votants	14

Date de convocation du conseil municipal	29 mars 2016
Le maire ouvre la réunion à 19 h 05	

Laurence Lassort est désignée en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour une demande émanant de la CCBC relative au plan de vidéo-protection conduit par la gendarmerie

Il remercie les élus ayant participé à la matinée de nettoyage de la commune dimanche 3 avril.

I/ Compte rendu de la séance du 22 mars 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Tarifs de l'occupation du domaine public de la plage, été 2016

Sur proposition de la commission « tourisme-embellissement-environnement »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public de la plage pour la saison d'été 2016 comme suit

1/Manège, trampoline, glissade gonflable: famille Boglioni, 6 000 € pour la saison.

2/Minigolf: Le Vent des Sables, 600 € TTC (500 € HT) la saison, durée de 2 ans (M. Quiblier s'engage à remettre l'installation en état à ses frais avant fin mai 2015)

3/ Kiosque de vente articles de plage et autres: Michèle Perruchon, 600 € TTC (500 € HT) la saison

4/Camion burgers et camion crêperie, 3 000 € TTC (2 500 € HT) la saison

5/ Nadine Cheneval

-embarcations : 10 € le mètre linéaire, par mois

-parasols et chaises longues : 991,41 € la saison

6/ William Chalengon

embarcations : 10 € le mètre linéaire, par mois

7/ Terrasses pour petite restauration : 15 € le m² par jour x 3 mois

8/ Fly board, Damien Ménand, 3 000 € TTC, la saison

9/ Loyer à la SARL Excenevex Plage (parking et mini golf) : 2 500 € HT

III/ Budgets primitifs 2016

Le maire présente les projets de budgets primitifs et répond aux questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les 3 budgets annexes (cimetière, parking, base de loisirs) et le budget principal s'équilibrant ainsi :

1/ Budget primitif du cimetière 2016

Fonctionnement dépenses et recettes : 10 062,38 €

Investissement dépenses et recettes : 15 205,13 €

2/ Budget primitif du parking 2016

Fonctionnement dépenses et recettes : 103 701,80 €

Investissement dépenses et recettes : 214 004,60 €

3/ Budget primitif de la base de loisirs 2016

Fonctionnement dépenses et recettes : 372 705,82 €

Investissement dépenses et recettes : 425 394,30 €

4/ Budget primitif de la commune 2016

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 600 024,00 €

Investissement recettes et dépenses : 1 582 914,52 €

IV/ Vote du taux des impôts locaux 2016

Le maire explique au conseil que la constitution de la communauté d'agglomération comprenant Thonon, la communauté de communes des Collines du Léman et la communauté de communes du Bas-Chablais (qui se nommera la communauté d'agglomération de Thonon), a pour conséquence l'unification des taux de fiscalité de ces 3 collectivités sur plusieurs exercices.

Pour 2016, la CCBC a décidé d'augmenter ses taux propres et de reverser aux communes membres la somme correspondante.

En conséquence, il propose au conseil de baisser les taux communaux.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer comme suit les taux des impôts locaux en tenant compte du principe de la variation différenciée et de la règle du lien :

taxe d'habitation : 11,89 % (au lieu de 12,90 %)
taxe foncière bâtie : 14,13 % (au lieu de 15,33 %)
taxe foncière non bâtie : 33,81 % (au lieu de 36,67 %)

Le produit final sera de 553 968 € auquel il faut ajouter le produit de la majoration de 20 % sur les résidences secondaires, à savoir 19 143 €.

V/ Subventions

Le conseil municipal vote à l'unanimité le tableau des subventions aux associations,

Ailes anciennes de Haute-Savoie :	500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers :	750,00 €
Amicale du personnel communal :	580,00 €
Club des aînés :	800,00 €
Comité des fêtes :	2 424,64 €
Groupement de lutte contre la grêle :	400,00 €
Mémoire du Léman, barque la Savoie :	200,00 €
MJC Douvaine :	280,00 €
Office de tourisme :	40 000,00 €
Traits en Savoie :	200,00 €
Etablissements scolaires hors Excenevex :	ratio de 55 € par enfant scolarisé

Les subventions à caractère social et humanitaire sont prises en compte par le centre communal d'action sociale (CCAS) pour un montant de 4 250 €

VI/ Urbanisme

1/ Permis de construire accordé

Sabine Voelin, habitation, chemin de la Galotte

2/ Déclarations préalables accordées

-Claudie Rancel-Vaudaux et Nicolas Buhler, modification des ouvertures, chemin de la Fontaine Pourrie

-Frédéric Gerdil, générateur photovoltaïque, Chevilly

-Stéphane Kemache, clôture, portail et portillon, Lotissement La Lémane

-Marie-France Wanner, remplacement portail existant, rue des Ecoles

-Paul Bechtel, abri de jardin, Chevilly

-Michèle Perruchon, panneaux photovoltaïques, les Ellandes

-Olivier Marmot, division en vue de construire, Les Croix

VII/ Vidéo-protection

Le maire rappelle au conseil municipal que le groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie a présenté à la CCBC un projet de vidéo protection propre à sécuriser les accès aux diverses communes.

Ainsi, un diagnostic communal peut être réalisé par ce groupement avant d'envisager une éventuelle installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation d'un tel diagnostic par le groupement de gendarmerie de Haute-Savoie.

VIII/ Questions diverses

1/ Le maire donne diverses informations relatives à l'installation du compteur Linky, provenant d'ERDF et du Syane 74 : meilleure gestion des consommations électriques, innocuité des ondes émises...

2/ Christian Trémoulet fait le point sur les chantiers en cours

-goudronnage de la voie verte devant le camping entre les 25 et 27 avril, démontage de la glissière métallique et du grillage du camping, circulation par alternat jusqu'à fin juillet.

-l'aménagement du chemin piéton en direction de Chevilly est terminé.

-aménagement de l'entrée des parkings : installation des bornes monétiques pour début mai.

-aménagement du Smack : remplacement des baies vitrées achevé, ouverture générale fin avril.

3/ A l'occasion de la journée propreté, plusieurs élu-e-s ont regretté la recrudescence des déjections canines au chef-lieu, (y compris sur les aires de jeux pour enfants) malgré la présence des distributeurs de sacs canicrottes.

Une action sera menée auprès des riverains, avec distribution d'une note d'information avant verbalisation par le policier municipal.

4/ Chrystelle Beurrier remercie le club des jeunes pour l'animation proposée au village à l'occasion du passage de son char destiné à la Matagasse

Le maire lève la séance à 21h05

la secrétaire de séance
Laurence Lassort

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 5 avril 2016